

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018- 183 DU 16 MAI 2018**

portant composition et nomination des membres  
du Conseil d'administration de la Société des  
Patrimoines Immobiliers de l'Etat « SoPIE S.A.».

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le relevé n° 06/2018/PR/SGG/CM/OJ/ORD du Conseil des Ministres du 07 février 2018 portant décision de création de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat « SoPIE S.A. » ;
- vu** le décret n° 2018-182 du 16 mai 2018 portant approbation des statuts de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat « SoPIE S.A. » ;

sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 16 mai 2018,

## DÉCRÈTE :

### Article premier

Le Conseil d'administration de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'Etat (SoPIE S.A.) est composé de sept (07) membres comme suit :

- un (01) représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- deux (02) représentants du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- un (01) représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- un (01) représentant de la Présidence de la République ;
- un (01) représentant du Ministère en charge du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- un (01) représentant du Ministère de la Justice et de la Législation.

### Article 2

Sont nommés membres du Conseil d'administration de la SoPIE S.A. , les personnes dont les noms suivent :

1. Monsieur **Labiou AMADOU DJIBRIL**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
2. Madame **Sakinatou BELLO**, représentante du Ministère du Plan et du Développement ;
3. Monsieur **Victor ANANOUEH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
4. Monsieur **Ernest Guillaume SOSSOU**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
5. Monsieur **Jules Victorien KOUGBLENOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
6. Monsieur **Olatundji Badirou LAWANI**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
7. Monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République.

### Article 3

Monsieur Labiou **AMADOU DJIBRIL** est nommé président du Conseil d'administration de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'État.

### Article 4

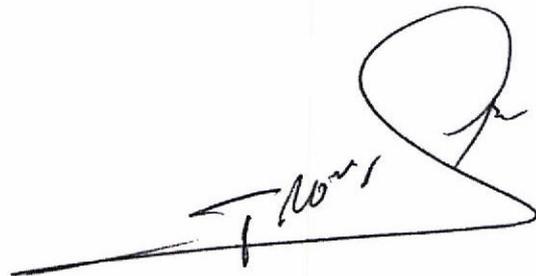
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration de la Société des Patrimoines Immobiliers de l'État est de deux (02) ans et court à compter de leur prise de fonctions. Toutefois, conformément aux statuts de la société, ils cessent leurs fonctions au terme de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice social au cours duquel le mandat expire.

### Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 mai 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'État, chargé du Plan  
et du Développement,



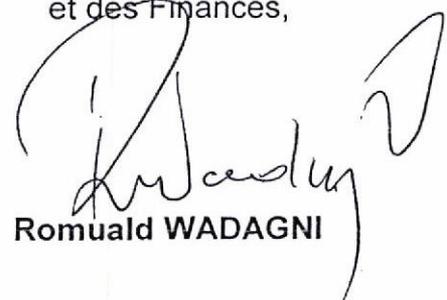
**Adidjatou A. MATHYS**  
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation,



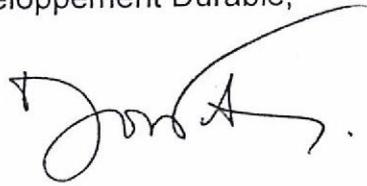
**Joseph DJOGBENOU**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



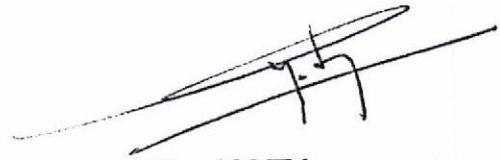
**Romuald WADAGNI**

Ministre du Cadre de Vie et du  
Développement Durable,



José TONATO

Ministre des Infrastructures et des  
Transports,



Cyr KOTY

Le Ministre du Tourisme, de la Culture  
et des Sports,



Oswald HOMEKY

---

**AMPLIATIONS :** PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MPD : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; MIT : 2 ; MCVDD : 2 ;  
MTCS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 16 ; SGG : 4 ; JORB : 1.